



## APPEL à PROJETS GALPA Pyrénées-Méditerranée « Dynamisation de l'économie de la filière pêche locale »

### Le Contexte :

Dans le cadre du programme opérationnel FEAMP 2014/2020, il a été décidé de mettre en œuvre le dispositif DLAL (Développement Local mené par les Acteurs Locaux) afin de favoriser le développement durable des zones littorales tributaires de la pêche. L'objectif est double, maintenir et créer des emplois directs ou indirects dans les filières pêche et aquaculture et renforcer la place des filières pêche et aquaculture dans le développement des territoires littoraux, dans une perspective de croissance bleue durable. Suite à l'appel à candidature lancé par la Région, le Pays Pyrénées-Méditerranée a été sélectionné le 1<sup>er</sup> juillet 2016, pour être la structure porteuse de ce dispositif sur toute la frange littorale du département des Pyrénées-Orientales.

### Quels projets peuvent éventuellement bénéficier de ce financement ?

**Si votre projet répond à ces critères, il peut prétendre à un financement dans le cadre du FEAMP :**

➤ **Sa localisation :** Il se situe dans les communes de la frange littorale du département des Pyrénées-Orientales ou concerne les activités de pêche exercées sur les étangs de Canet-en-Roussillon ou de Salses-Leucate.

➤ **Il répond à l'un des objectifs suivants :**

- **Axe 1 : La valorisation économique des productions issues de la pêche et des savoir-faire du territoire :**

Les actions visent les circuits de commercialisation ou la mise en valeur et la promotion des produits de la pêche et des savoir-faire.

- **Axe 2 : Renforcer la viabilité économique et la compétitivité des entreprises de pêche :**

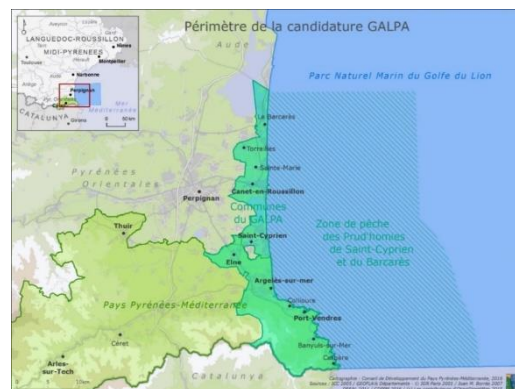
Les actions concernent la diversification des activités des entreprises de pêche, la formation et l'acquisition de nouvelles compétences professionnelles, l'accompagnement et la mise en réseau des femmes de pêcheur.

- **Axe 3 : Renforcer l'intégration de la filière pêche dans le territoire et ses autres activités :**

Les actions visent l'intégration de l'activité pêche dans les projets d'aménagement, de développement économique du littoral lagunaire et marin, la valorisation de la pêche à travers des actions conjointes avec les autres activités du territoire, la gestion durable de la ressource halieutique sur la zone dans un contexte d'espace multifonctionnel et multiusage.

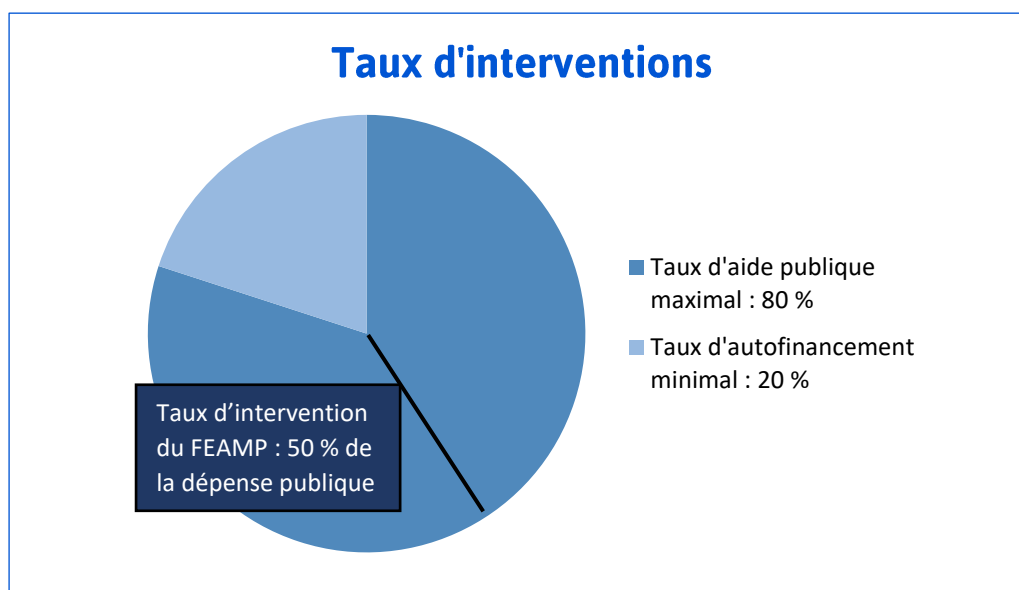
➤ **Vous êtes :**

- Une entreprise de pêche individuelle
- Un groupement représentant de la filière « pêche »
- Un syndicat (mixte, intercommunal, professionnel)
- Un groupement de producteurs et d'entreprises
- Une chambre consulaire
- Un centre de formation
- Un organisme de défense et de gestion des signes officiels de qualité et d'origine
- Une collectivité locale ou son groupement
- Une entreprise implantée sur le territoire
- Une association du territoire en lien avec la pêche ou les produits du terroir ainsi que le patrimoine côtier et marin
- Une structure publique ayant une mission sur la gestion de la ressource marine, de la biodiversité, de la valorisation du patrimoine naturel de l'espace marin et culturel de la pêche locale



## Phases de sélection 2017 et enveloppe FEAMP :

- **1<sup>ère</sup> phase** : Date limite de dépôt : **30 avril 2017** – si dossier complet sélection : **juin 2017**  
Enveloppe FEAMP maximale mobilisable pour la 1<sup>ère</sup> phase : 150 000 euros (50 000 euros par axe)
- **2<sup>ème</sup> phase** : Date limite de dépôt : **31 août 2017** – si dossier complet sélection : **octobre 2017**  
Enveloppe FEAMP maximale mobilisable pour la 2<sup>ème</sup> phase : 150 000 euros (50 000 euros par axe)
- **3<sup>ème</sup> phase** : Date limite de dépôt : **31 décembre 2017** – si dossier complet sélection : **janvier 2018**  
Enveloppe FEAMP maximale mobilisable pour la 3<sup>ème</sup> phase : 100 000 euros (40 000 euros axe 1 et 2, et 20 000 euros axe 3)



Si vous êtes intéressé,  
contactez le Pays Pyrénées-  
Méditerranée :

Techniciens référents : Géraldine CAPRANI  
& Cédric BORG

Tél. : 04 68 87 43 24

Mail :

contact@payspyreneesmediterranee.org



### En bref, Qu'est-ce que le GALPA Pyrénées-Méditerranée ?

- Période de réalisation des projets 2017-2020
- GALPA = Groupe d'Action Locale Pêche Aquaculture
- FEAMP = Fonds Européen pour la Pêche et l'Aquaculture
- Une enveloppe FEAMP de 567 084 euros dédiée à la mise en œuvre de la stratégie locale, qui met les activités halieutiques au cœur du développement durable du territoire.
- 3 enjeux :
  - Augmenter et améliorer la ressource halieutique.
  - Renforcer la durabilité de l'activité pêche.
  - Valoriser l'activité pêche grâce au territoire et inversement.
- Une stratégie déclinée en 3 axes :
  - Renforcer la valorisation économique des produits issus de la pêche et des savoir-faire du territoire
  - Renforcer la viabilité économique et la compétitivité des entreprises de pêche
  - Renforcer l'intégration de la filière pêche dans le territoire et ses autres activités